

<http://www.lesafriques.com/actualite/affaire-getma-bolloré-un-audit-aux-conclusions-renversa.html?Itemid=89?articleid=28931>

Affaire Getma-Bolloré: un audit aux conclusions renversantes

17-05-2011

Dans un communiqué parvenu à Les Afriques, ce mardi 17 mai, Getma International (filiale du groupe NCT Necotrans) évincée in extremis du terminal à conteneurs de Conakry, puis remplacée depuis le 18 mars 2011 par le Groupe Bolloré évoque « un abus de position dominante » exercé par l'armateur français, Bolloré sur le Port de Conakry.

Le groupe de Richard Talbot rappelle à cet effet les propos du Président guinéen, Alpha Condé qui soutenait il y a quelques semaines que Bolloré aurait signé un contrat de gré à gré pour seulement prendre la relève du concessionnaire précédent défaillant. Or, la défaillance collée par l'Etat guinéen, au groupe Getma International n'a pas toujours été prouvée pour être fondée sur le plan juridique.

Aussi, au titre du code des marchés publics, aucune disposition légale ne prévoit la « clause de substitution automatique » au cas où le concessionnaire serait défaillant par rapport au cahier des charges.

Une procédure d'un nouvel appel d'offre international s'imposait à priori au Gouvernement de la Guinée. Devant un tel déni de droit, des procédures judiciaires ont été lancées par Getma International : une à long terme, avec une demande d'arbitrage international, une au pénal pour demander l'ouverture d'une enquête pour présomption de pacte de corruption international ; une au civil pour demander au Groupe Bolloré de communiquer le nouveau contrat de concession.

Devant la levée de boucliers qu'a suscitée l'éviction de la société NCT Necotrans, la direction du port autonome de Conakry – informe Getma - a fait faire un audit de la convention qui vient d'être signée avec le Groupe Bolloré, par un Cabinet indépendant et reconnu, la société française INECOR

Getma International confirme avoir pris connaissance du résultat de cet audit aux conclusions renversantes. Ce rapport qui compare le nouveau contrat de concession par rapport à l'ancien, dénonce : « le périmètre concédé en 2011 couvre de fait tout le port commercial de Conakry », les redevances versées à l'Etat Guinéen qui sont identiques pour une activité bien supérieure, le plan d'investissement qui est sommaire et sans objectifs annuels (plus de la moitié des investissements est reportée à après 2027), la zone d'exclusivité qui s'étend désormais à la totalité du port, puis dernièrement les conditions de résiliation qui sont manifestement trop en faveur du concessionnaire.

Un tel contrat est une quasi première mondiale dans l'histoire des contrats de concessions portuaires dénonce Getma. Son porte-parole, Grégory Quérel a déclaré : « Nous l'avions pressenti, mais nous n'avions pas envisagé que le Groupe Bolloré utiliserait à ce point sa position dominante pour imposer à la Guinée un contrat aussi léonin et mettre ainsi l'économie de ce pays sous sa coupe »

PAR ISMAEL AIDARA, PARIS